

Jean-Paul de Nègre de Fondargent

L'abbé Jean-Paul de Nègre de Fondargent est né à Niort en 1677. Dans son ouvrage *Le pays de Sault*, l'abbé Moulis précise qu'en 1699 Jean-Paul de Nègre de Fondargent était bachelier en théologie. De 1709 à 1727, il est official et grand vicaire de l'évêché d'Alet. Mgr de Bocaud le remercie en 1727 et l'intéressé se retire alors à Saint-Paul de Fenouillet où une initiative malheureuse le dessert. Il s'attire en effet l'amertume de plusieurs trésoriers du chapitre en mettant au jour de nombreuses erreurs dans leurs comptes. Il s'avère alors que deux d'entre eux doivent restituer d'importantes sommes. Mais, ces derniers, bénéficiant du soutien des autres trésoriers et amenant à leur cause le frère du doyen du chapitre de Saint-Paul qui décida cette vérification sur les dires de Jean-Paul de Nègre de Fondargent, ils interférèrent auprès de Mgr de Bocaud, évêque d'Alet, qui obtient du Roi une lettre de cachet *pour éloigner le dit Fondargent afin de n'être plus exposés à son zèle pour la justice et le bon ordre du chapitre*. C'est ainsi qu'en janvier 1730, le chanoine doit s'exiler à Brive, dans le Limousin. Mais Messire Bonaventure de Julien, doyen du chapitre de Saint-Paul, qui avait mis toute sa confiance dans la victime se trouve humilié de compter son frère parmi les instigateurs de cette cabale. Il intercède alors auprès du Roi par *M. de Largentière, adjoint aux conseils de Sa Majesté, demeurant à Paris proche la place des Victoires, de présenter en son nom à Sa Majesté et à tous ceux qu'il appartiendra les requêtes et plans requis et nécessaires pour faire connaître le bien et les intérêts du chapitre, et de représenter le contenu en la présente déclaration pour la juste défense de l'innocence du sieur Fondargent contre les calomnies et fausses accusations faites par les autres trois ou quatre chanoines capitulaires pour les raisons susdites, promettant d'ores et déjà le dit sieur constituant d'avoir pour agréable tout ce que par M. de Largentière sera fait*. À l'appui de cette défense, l'annulation de la sentence injuste dont a été victime M. de Fondargent est prononcée. Il retrouve son intégrité et son innocence.

En 1738, François d'Hauptoul effectue plusieurs emprunts auprès du chanoine. À la mort du seigneur de Rennes, en 1753, et à la demande de ses filles Élisabeth et Gabrielle, Jean-Paul de Nègre de Fondargent est nommé leur curateur par le sénéchal de Limoux. Jusqu'à leur majorité, il a donc en charge leurs biens et leurs intérêts.

Il s'opposa, au nom du chapitre de Saint-Paul à certaines prétentions du Roi qui se fit adjuger *Coume d'Enfer* qu'il finit par abandonner au Chapitre. M. de Fondargent força unanimement le respect de tous. L'abbé de Roquelaure dit à son propos : *« Fonds d'Argent acquit une célébrité bien méritée dans toutes ces montagnes. Il consacra sa vie à s'instruire des besoins des peuples, et à défendre leurs intérêts avec une impartialité qui lui conquit l'estime de ses adversaires. Mais son œuvre par excellence fut de pousser les villages qui n'avaient pas d'église à demander à l'évêque d'Alet l'autorisation d'en bâtir, d'obtenir aux vicariats où ne résidait pas un prêtre le titre de cure, de renouveler partout la dévotion envers les saints qui étaient depuis un temps immémorial les patrons de toutes ces contrées, d'établir partout des écoles, de créer des bureaux de bienfaisance, des pharmacies, des hôpitaux. »*¹. Dans son livre *Le pays de Sault* (Imp. J. Lombard, 1958), l'abbé Moulis, se référant au livre de l'abbé

¹ *Histoire de la Haute-Vallée de l'Aude* par l'Abbé de Roquelaure, Imp. Nouvelle J. Parer, 1879, pp. 293 et 294.

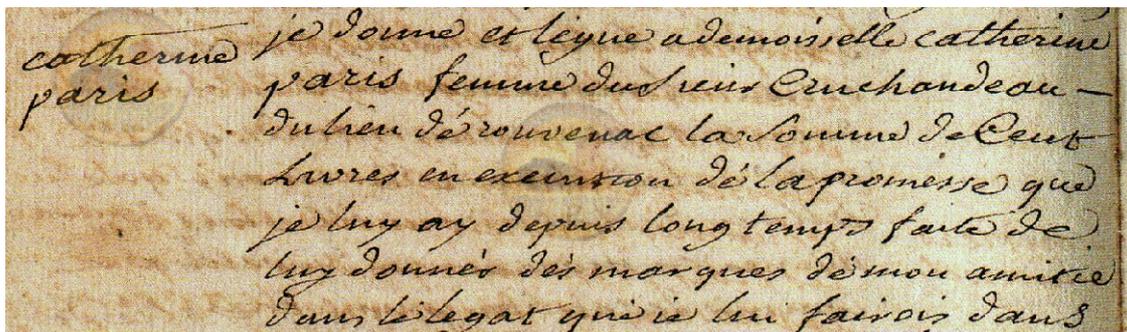
de Roquelaure, écrit : « Par son testament, il légua la somme de cinquante mille livres aux filles pauvres du Pays pour être distribuée au moment de leur mariage. »².

Son corps fut retrouvé le 16 juillet 1762 dans la maison du sieur Jean Daynat à Limoux. Son testament se trouve être enfermé dans un coffre couvert de peau. Le testateur le rédigea le 24 juin 1760 par devant Maître Debosque, notaire de la baronnie de Festes. Parmi les héritiers couchés sur l'acte, figure Mademoiselle de Rennes :



Dans
mon testament, je donne et lègue à
Mademoiselle de Rennes une bague
diamant ou d'autre espèce du prix et
valeur de quatre cents livres
dont je prie Madame de Blanchefort (NDLR : Marie de Nègre d'Ables)
sa mère de lui faire l'achat
à mon nom sur mon compte.

Mais le testament comporte encore une bénéficiaire dont le nom de famille est connu de la communauté des chercheurs castelrennais et relativement répandu dans la région puisqu'il s'agit du patronyme *Paris*.



² Cette clause ne figure pas dans le testament de Jean-Paul de Nègre de Fondargent. L'abbé Moulis fait erreur car selon l'abbé de Roquelaure, ce n'est pas le chanoine de Fondargent qui mit à disposition un fonds de 50000 livres à distribuer aux filles pauvres du Pays mais le marquis de Puivert qui fit cette annonce le 4 août 1762 à tous les curés du pays de Sault. Au moment de cette annonce, Le chanoine de Fondargent était décédé depuis trois semaines ! Elle disait que chacune des filles pauvres devait recevoir 30 livres, et si elles se mariaient, 60 livres. En ce sens, tout au plus le chanoine de Fondargent, par son testament, lègue et donne à Élisabeth Captier, fille de M. Captier, chirurgien à Espérasa, la somme de six cents francs pour lui servir en temps et lieu à faire un mariage moins désavantageux....

*Je donne et lègue à demoiselle Catherine
Paris femme du sieur Cruchandean
du lieu de Rouvenac la somme de cent
livres en exécution de la promesse que
je luy ay depuis longtemps faite de
luy donner des marques de mon amitié
dans le légat que je lui faisais.*

À titre subsidiaire :

Rappelons que la légende du berger *Ignace Paris*, relatée pour la première fois en novembre 1959 ³ par la seule voix de Noël Corbu, rapporte qu'en 1645, du temps où Blaise I^{er} d'Haupoul était seigneur de Rennes-le-Château, le pâtre aurait découvert un fabuleux trésor en recherchant un mouton tombé dans un trou. Une autre *Paris*, de son prénom Marie, femme percluse, est aussi couchée sur le testament du 1^{er} novembre 1732 de Blaise II d'Haupoul de Saint Just qui lui lègue 30 livres.

Selon les trois auteurs de *L'Énigme Sacrée*, Jean-Paul de Nègre de Fondargent serait l'auteur d'un des quatre parchemins retrouvés en 1891 par l'abbé Saunière lors du déplacement de la pierre d'autel de l'église ⁴. Celui légué par le chanoine daterait de 1753 et est décrit ainsi : « *Ce dernier parchemin est apparemment constitué de textes latins extraits du Nouveau Testament. Mais sur le recto les mots sont disposés de façon incohérente, sans espace libre, et des lettres superflues y ont été insérées ; quant au verso, il présente des lignes tronquées dans le plus grand désordre tandis que certaines lettres ont été placées au-dessus des autres. Il s'agit manifestement là d'une suite de codes secrets dont certains sont complexes, impossibles à déchiffrer si l'on n'est pas en possession de la clé. C'est leur interprétation qui figurera plus tard dans les ouvrages consacrés à Rennes-le-Château et dans les deux films réalisés pour la BBC.* » ⁵

Et de reproduire les deux décryptages connus : *Bergère pas de tentation* et *A Dagobert II*.

À en croire ces trois auteurs britanniques, qui font-là dans la divination, Jean-Paul de Nègre de Fondargent aurait confectionné et légué en 1753 un parchemin dont le décodage *Bergère pas de tentation* est finalement l'anagramme de l'épithète de la marquise de Blanchefort ... décédée vingt-huit ans plus tard : en 1781 ... à l'âge de soixante-sept ans ; ces deux dernières informations faisant bien sûr partie intégrante du prétendu codage ... réalisé en 1753 !

Envoyer vos commentaires à : asso-RLC.doc@orange.fr

³ http://jhaldezos.free.fr/pressetmagazines/Depeche%20du_Midi/images/DDM_07_11_1959_livre_Corbu.pdf

⁴ Les trois auteurs anglo-saxons sont mal informés car le remplacement dans l'église de Rennes-le-Château de l'ancien autel par le nouveau fut réalisé à l'été 1887.

⁵ *L'Énigme Sacrée* par Michael Baigent, Richard Leigh, Henry Lincoln, éditions Pygmalion Gérard Watelet 1983, pp. 41 et 42.